Le 20 mai 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Procès-verbal de la séance du
Mercredi 2 avril 2025 à 18h00
à la Salle des Fêtes de SOMSOIS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

Monsieur le Président remercie M. LOISELET, maire de la commune de Somsois de nous accueillir ce soir dans cette salle des fêtes et comme le veut la coutume, il demande à M. LOISELET de présenter sa commune.

M. LOISELET :

À la limite du Bocage, Somsois fait partie des plaines crayeuses orientales et doit son nom à la Sois. La commune possède 2200 hectares et 8km séparent le nord du sud de la commune.
Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les cultures sans engrais étaient très maigres et on y récoltait le froment, le seigle, l'avoine et le sarrazin.
Vers la moitié du XIX^{ème}siècle, les plantations de résineux ont changé le paysage. 250ha de pins ont été plantés dans les hautes terres de la périphérie du village.
Les élevages de moutons étaient nombreux.
Le remembrement de 1964 a complètement changé la physionomie du paysage. Les grandes parcelles, l'arrachage des pins, le défrichage des haies, la disparition des prairies, les amendements et la technologie ont transformé cette champagne pouilleuse en une grande région de production et exportatrice de céréales.
Actuellement, les cultures concernent les céréales à paille, le blé, l'orge de printemps, l'orge d'hiver, le colza, le pois, la betterave sucrière et la pomme de terre.

Démographie :

Les habitants de la commune sont les Somsoyates et les Somsoyats.
Une présence gauloise a été mise en évidence par des fouilles qui mirent au jour en 1863 un cimetière de vingt-cinq tombes contenant épées, fers de lance, mors de cheval, colliers, bracelets, etc…
Somsois a compté plus de 550 âmes en 1800 et accueillait une grande activité artisanale : Il y avait trois cordiers, cinq cordonniers, deux tourneurs sur bois, un scieur de bois, quatre menuisiers-charpentiers, un scieur de long, neuf couturières, six modistes, un sabotier, un boulanger, un café, deux charrons, un notaire, un médecin, un instituteur, un garde-champêtre, cinq marchands de tissus, deux épiceries, deux marchands de vin et un tabac.

En 1980, il restait, à Somsois, un maréchal-ferrant qui s'était transformé en réparateur de machines agricoles, un bourrelier, un maçon, un docteur, deux instituteurs, deux cafés, un boucher et un boulanger.

Au dernier recensement, en 2022, la commune comptait 200 habitants et ne compte plus qu'un docteur. L'activité agricole domine toujours avec 11 agriculteurs.

Patrimoine de Somsois :
Vers 1200, le village s'étendait en grande partie, le long de la Sois dans les parties les plus basses : une église existait à cet endroit près du pont Saint-Martin (on a retrouvé lors de travaux dans cette région des sépultures et des objets datant des époques romaine et franque) ainsi qu'un hôpital ou maladrerie (lieu-dit actuel : la maladière) où se réfugiaient les lépreux et un ancien château. Le village s'étendait également vers son emplacement actuel autour de la seconde église (Saint-Rémy) construite au XIe siècle.
Au cours de la guerre de cent ans, le village eut à souffrir des passages des troupes anglaises. En 1366, l'église Saint-Martin fut ruinée. De cette époque datent sans doute les nombreux souterrains, dont on retrouve encore des restes lors de constructions et de travaux, qui servirent sans doute de refuge. Maisons et bâtiments furent reconstruits en bois et en torchis. Le village se reconstruisit seulement sur les parties élevées.
L'église Saint-Martin date de la fin du XIIe siècle. Sa façade est de style gothique et remonte au XIIIe siècle. Le chœur est plus récent, du XVIIIe siècle. L'église est classée monument historique en 1927.

Somsois possède également un château. Construit par Christophe LAVEFVE, écuyer du roi en 1580, il est cédé à son beau-père Monsieur de Linage en 1588.
Au milieu du 18ème siècle il est acheté par Claude du Gretz qui le remanie, faisant construire notamment un escalier monumental en fer à cheval. De cette époque datent les boiseries qui décorent encore plusieurs pièces du château.
Il est acheté en 2022 par Alice Pinon. De grands travaux ont été entrepris, toiture, fenêtre et tous les intérieurs. Le logis accueille à présent 5 chambres d'hôtes. En 2026, la grange et les écuries, transformées en gîte de grande capacité, ouvriront pour accueillir des séminaires, mariages, cousinades, groupes de développement personnel avec une capacité d'accueil de 230 personnes et 41 couchages au total.

M. le Président remercie M. LOISELET pour cette présentation très complète. On constate que la commune a une histoire comme toutes ont une histoire et de celle-ci en particulier et on retient aussi le château LAVEFVE, et on a un collègue ici qui aurait pu être châtelain finalement.

Il est ensuite procédé à l'appel :

LE CONSEIL,
↳ **DESIGNE** Monsieur Didier NOBLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. CAPPÉ, FORMET, FORTIN, VEBER, DHYÈVRE, DULIEUX, Mmes GUÉRY, CAPRA (suppléante de M. COTTON), M. MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. DESCHAMPS, COLLOT, Mme ARMANETTI (à partir de 18h25), MM. DUGOIS (suppléant de M. CASTAGNA jusqu'à 20h15), MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, DANCOT (suppléant de M. MOULIN), Mme GEOFFROY, MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, LOISELET, PASSINHAS (à partir de 18h35), BOUQUET, Mme RÉOLON, M. MOUTON, Mme VÉGA, MM. GONTHIER, FONTAINE, Mme COLSON, M. ROCH, Mme BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mme PARIS, MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, ERRE.

Absents excusés : M. LONCLAS, Mme PARNISARI, MM. THIÉBAULT, DELCOMBEL, LANTERNAT, MALOU, Mme KARCENTY, M. CHAVEROU, Mme COLLIN, MM. BURCKEL, TINDILLIÈRE, Mmes JACQUEMOT, SERRE, MM. HMISSI, CARDOSO, Mmes GOUILLY, BERTIN.

Absents : MM. NICOULEAUD, BONETTI, DUCHÊNE, Mmes MUNSTER, GOLLÈS.

15 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. LONCLAS, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. FORTIN,
- ✓ Mme PARNISARI, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. MATHIEU,
- ✓ M. DELCOMBEL, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. MAUTRAIT,
- ✓ M. MALOU, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. BOUQUET,
- ✓ Mme KARCENTY donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. CHAVEROU, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. ROYER,
- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à Mme RÉOLON,
- ✓ M. BURCKEL donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir M. ROCH,
- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. MOUTON,
- ✓ Mme SERRE donne pouvoir à M. FONTAINE,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. BEAUJOIN,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à Mme BAUMEL,
- ✓ Mme GOUILLY donne pouvoir à Mme VÉGA,
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à Mme COLSON.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBERATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 6 février 2025	
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
	FINANCES	
2	Budget Principal – Vote des taux 2025	Monsieur le Président
3	Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux 2025	D. NOBLET
4	Budget primitif 2025 - Budget Principal – Vote	Monsieur le Président
5	Service de l'eau – Budget primitif 2025 - Vote	J.P. FORMET
6	Service de l'assainissement – Budget primitif 2025 - Vote	J.P. FORMET
7	Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2025 - Vote	D. NOBLET
8	Centre d'affaires – Budget primitif 2025 - Vote	D. FONTAINE
9	Z.A.E. de la Haute Voie – Budget primitif 2025 - Vote	D. FONTAINE
10	Zones d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras – Budget primitif 2025 - Vote	D. FONTAINE
11	Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget Principal	R. DESANLIS

12	Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget annexe des déchets ménagers et assimilés	R. DESANLIS
13	Budget primitif 2025 – Budget Annexe Centre d'affaires – Fongibilité des crédits	R. DESANLIS
14	Budget primitif 2025 – Budget annexe ZAE de la Haute Voie – Fongibilité des crédits	R. DESANLIS
15	Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles	R. DESANLIS
16	Actualisation des autorisations de programme : Budget principal	Monsieur le Président
17	Actualisation des montants de crédits de paiement - autorisation de programmes : Budget annexe des déchets ménagers et assimilés	D. NOBLET
18	Actualisation des autorisations de programme : Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras	D. FONTAINE
19	Demande de subvention – Leader 2023-2027 - Salon de l'écotourisme	A. RÉOLON
20	Demande de subvention – Etude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions	O. DELCOMBEL
21	Demande de subvention au programme ACTEE + Fonds Chêne saison 5	Th. MOUTON
22	Convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers politique de la Ville 2025/2030	Th. MOUTON
	ÉDUCATION - JEUNESSE	
23	Restauration scolaire – Garderie – Tarifs 2025/2026	Ch. COLSON
24	Tarifs séjour vacances été 2025	A. FELICETTI
25	Convention avec le Lions Club de VITRY-LE-FRANÇOIS Renouvellement annuel	C. VÉGA
	MARCHÉS PUBLICS	
26	Lancement d'une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Autorisation donnée au Président de signer le contrat	A. FELICETTI
	EAU - ASSAINISSEMENT	
27	Convention d'assistance à maîtrise foncière - SAFER	P. CHAMPION

	HABITAT-LOGEMENT	
28	OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions	M. SIMONNET
29	Convention pacte territorial France Renov' (PIG)	M. SIMONNET
	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
30	Avis sur le projet parc photovoltaïque au sol de la CHAUSSÉE-SUR-MARNE	Fr. PASSINHAS
31	Zone d'Activités Vitry-Marolles – Cession de la parcelle AC 145 à la Société SOMELEC	Fr. PASSINHAS
	URBANISME	
32	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024	D. FONTAINE

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 6 février 2025

M. EL GHALLOUSSI : Bonsoir mes chers collègues, merci à la commune de Somsois et à son Conseil municipal de nous accueillir ce soir. Juste une remarque par rapport à la page 9 du procès-verbal qui correspond à la page 12 du dossier, et notamment dans l'échange concernant le passage en REP du groupe scolaire Pierre et Marie Curie, où il est omis de mentionner votre intervention, qui précisait : « que le collège de rattachement de ce groupe scolaire était Pierre Gilles de Gennes. Ici on ne fait pas de fake news». Vous avez fait allusion aux réseaux sociaux, il manque la phrase où vous précisez que le groupe scolaire est rattaché à Pierre Gilles de Gennes dans votre intervention.

M. le Président répond que c'est le collège des Indes.

M. EL GHALLOUSSI souligne que c'était bien dans l'intervention et il n'en est pas fait mention.

M. le Président en prend acte.

LE CONSEIL,
à l'unanimité,
↳ **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 6 février 2025.

Arrivée de Mme Armanetti à 18h25.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire
↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Finances – Budget Principal – Vote des taux 2025

M. le Président explique que la conséquence de l'instauration de la taxe d'habitation avait conduit à classer ainsi un certain nombre d'habitats, les propriétaires secondaires se sont fait prendre la première année, ceci étant on n'est pas dans une région de très grand tourisme. Excusez-moi l'expression un peu triviale. Les propriétaires se sont souvent tournés vers leur conseil et certaines maisons ont été vendues et puis on s'est aperçu qu'il y avait des erreurs dans le fichier DGFIP et donc un nombre non négligeable est sorti. Ce qui conduit au fait que nous avons une perte de ressources, avec une variation de –20 %, c'est un phénomène général. La 1ère année tout le monde a reçu la feuille et puis après les propriétaires ont commencé à regarder, on a des changements d'affection, des corrections et des propriétés qui sont vendues ou des propriétés qui sont réoccupées, qui ne sont plus des résidences secondaires, de manière à éviter cette taxation. Ce qui est quand même paradoxal parce que les résidences secondaires ne bénéficient pas des services mais ce sont elles qui payent le plus. Il y a un moment ça va poser un problème. En regardant sur le site de la DGFIP ce sont les taux pour 2023 alors que nous, on arrive à fixer les taux 2025. Nous sommes au niveau de la CFE à 20,72, en moyenne nationale le taux c'est 27,57, sur les propriétés bâties on est à 4, au niveau national on est à 6,26, et sur les propriétés non bâties nous sommes à 6,43 et c'est le taux qui va être reconduit après délibération alors qu'au niveau national on est à 15,21, plus du double. Enfin pour la taxe d'habitation c'est 8,15 chez nous et au niveau national c'est 8,81, donc là on est proche du taux qui est pratiqué, donc je vous propose mes chers collègues de reconduire les taux votés en 2024 et c'est sur cette base que nous avons établi les recettes du budget principal.

Le Conseil Communautaire :
Par 53 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI.

↳ **FIXE** les taux de fiscalité pour 2025 ainsi qu'il suit :
- contribution foncière des entreprises (C.F.E.) : 20,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,43 %
- taux d'habitation sur les résidences secondaires : 8,15 %

↳ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025

Arrivée de M. PASSINHAS à 18h35.

Délibération n°3 : Finances – Produit de la Taxe l'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux 2025

M. EL GHALLOUSSI souligne que vous avez raison de rappeler que ça fait plusieurs années que le taux n'a pas changé, par contre vous avez omis de préciser que le produit attendu, lui, évolue chaque année. Les bases évoluent, forcément le produit attendu évolue chaque année, il suffit juste de regarder entre l'année dernière et cette année, vous constatez qu'il y a eu quand même une évolution de 60.000,00 € et sur les 8 dernières années, est-ce que vous pouvez nous donner le montant, avec le même taux à 12 %, de l'évolution du produit ?

M. NOBLET répond qu'il pourra communiquer ce montant ultérieurement.

M. EL GHALLOUSSI souligne que ce qui est intéressant, au moment du vote du budget et notamment sur le budget des ordures ménagères et déchets ménagers et assimilés, ce sont les excédents chaque année de ce budget. Vous nous expliquez qu'il y a des investissements qui sont nécessaires et c'est légitime ; l'an dernier on a voté le vote de différents investissements qui n'ont pas pu se faire sur l'année en cours du fait des livraisons et qui génèrent des reports et des transferts de crédits, mais force est de constater que ce budget, en tous cas pour les déchets, génère de l'excédent. Certes le taux n'évolue pas depuis 8 ou ans, par contre au regard du besoin, depuis que ce budget existe, on constate quand même chaque année des reports.

M. NOBLET précise qu'il y a d'abord l'investissement pour la benne, et il y a une étude aussi pour la déchèterie puisque l'on doit la remettre aux normes, de l'ordre de 60.000,00 €. Après il y a d'autres déchèteries qu'il va falloir mettre aux normes aussi, actuellement on est en discussion concernant celle de Huiron.

M. le Président ajoute qu'il ne faut pas oublier que les charges aussi augmentent tout simplement, notamment les salaires, il y a aussi les exigences réglementaires qui augmentent, parce que finalement on nous coupe les aides au niveau de l'autonomie fiscale. Mais en revanche les Pouvoirs publics, et ce n'est pas une attaque contre tel ou tel gouvernement, le fonctionnement de l'État n'est pas avare en normes nouvelles, en exigences nouvelles, qui sont des coûts puisque même maintenant on ne va plus pouvoir mettre de poubelle où l'on met tout dedans, il faut mettre des poubelles de tri dans les rues. Eh bien ce sont des frais supplémentaires, des charges, des investissements en plus qu'il faut pouvoir financer alors que le produit augmente et que l'efficacité du traitement augmente. Ce qui ne serait pas justifié c'est que les coûts et les produits augmentent et que l'on n'améliore pas le service et donc on n'améliore pas le tri et là effectivement on mérite d'être critiqué. A partir du moment où vous avez des politiques beaucoup plus qualitatives, où il faut trier beaucoup plus, où il faut apporter des services différents aux habitants, ça veut dire également que le coût unitaire du service est souvent augmenté. Alors il faut trouver des moyens techniques pour essayer de concilier les deux exigences, on y parvient parfois mais c'est quand même la réalité de l'évolution dans laquelle on est aujourd'hui. Ce sont toujours des situations délicates à gérer, et je remercie M. NOBLET et toutes les équipes des services techniques qui font le maximum et je pense que l'on n'a pas à rougir de nos services sur ce plan-là en particulier.

M. EL GHALLOUSSI rebondit sur l'intervention car juste après l'élection en septembre 2020 de ce conseil communautaire, dans votre projet de mandature vous avez introduit la question de la collecte sélective dans ce mandat et donc vous avez raison de parler que les normes évoluent. C'est bien que l'on fasse des investissements qui soient nécessaires pour trier davantage, on reçoit chaque année le rapport d'activité et vous avez raison de le souligner, on ne trie pas assez, il faut que l'on fasse encore des évolutions dans notre façon de gérer nos déchets mais c'est vous qui aviez aussi au-delà des réglementations introduit un souhait politique durant cette mandature, d'aller vers de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté de communes.

M. le Président souligne que M. NOBLET pourrait vous dire aussi bien que moi et même peut-être mieux, que ça se fait de manière très pragmatique, et on est plus sur l'idée d'améliorations ponctuelles, cumulatives, qui vont dans cette direction, que d'essayer de provoquer un traumatisme. Finalement on a choisi plutôt une méthode d'évolution graduelle mais continue, de manière à ce qu'il n'y ait pas de décrochage par rapport à la volonté d'avancer.

M. NOBLET ajoute qu'on y travaille et on regarde ailleurs les résultats. Je pars toujours du principe qu'il faut toujours marcher dans la bonne direction que de courir dans la mauvaise.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables, 1 avis contraire : M. EL GHALLOUSSI et 1 abstention : M. TRIOLET,

- **VOTE** un produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères attendu de 2.812.829,88 € ;
- **VOTE** un taux uniforme pour 2025 de 12,00 % ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés », compte 73133, fonction 7212, unité d'analyse X070.

Délibération n°4 : Finances – Budget primitif 2025 – Budget Principal - Vote

M. ERRE expose que cette situation financière pour lui est très claire. C'est le surendettement puisque la capacité de désendettement est de 22,55 années, quand on prend le capital restant dû, que l'on divise par votre épargne brute, il faudrait plus de 22 ans pour rembourser l'emprunt avec cette épargne brute. Vous nous avez parlé du centre aquatique, effectivement ce n'est pas vraiment le centre aquatique qui me gêne parce que c'est utile, c'est plutôt la ZAC de Loisy, on aurait mieux fait de jamais s'occuper de la ZAC de Loisy mais vous n'êtes pas le seul responsable, il y en a eu d'autres en la matière. Ce qui serait intéressant c'est de connaitre les recettes du centre aquatique au niveau de la fréquentation des gens qui payent, c'est important. Ensuite quelques nouvelles également du campus connecté parce que je trouve que c'est un bon instrument mais est-ce qu'il est bien fréquenté ? Vous parlez aussi de GAIAH, cette plateforme de rénovation énergétique, quel est le nombre de personnes qui utilisent GAIAH réellement, parce que j'ai entendu dire que c'était assez léger. Ensuite la végétalisation que je trouve très bien, alors une question, dans d'autres endroits on nous dit que la végétalisation agit sur les enfants, qu'il y a moins de bagarres, qu'ils se sentent mieux ; l'a-t-on constaté à Vitry ? L'aire d'accueil, les recettes c'est la CAF en fait. Ça pose problème. Et puis l'inspection des ouvrages d'art, est-ce que l'on a un état général des ouvrages d'art sur le territoire, voir un petit peu ce qu'il en est pour anticiper d'éventuels accidents ? Ça peut arriver malheureusement.
Aussi, s'agissant du service du développement économique, il serait bien chaque année qu'on nous présente un bilan avec des chiffres en matière économique ; le nombre d'emplois salariés, l'évolution du nombre d'emplois salariés, l'évolution du nombre de chômeurs, l'évolution du nombre de créations d'entreprises, voire la disparition d'entreprises, tout ceci simplement pour mesurer l'impact de l'action économique de la Communauté de communes entre autres et puis d'autres institutions également. Et enfin pour terminer, parce que les chiffres on peut se bagarrer à ce sujet-là, certains le feront certainement, mais je crois que ce qui est le plus important, c'est la traduction chiffrée d'une politique, une politique que je conteste bien évidemment puisque je suis dans l'opposition. Mais je pense qu'il y a deux choses aujourd'hui dont vous devriez tenir compte, pour essayer d'innover en la matière, d'abord on parle beaucoup de réarmement en ce moment, il faut sauter sur l'occasion, vous devriez en tant que président de la Communauté de communes prendre des contacts, peut-être que vous le faites d'ailleurs, pour essayer de faire venir des entreprises dans ce domaine-là parce que les métiers de la défense sont en développement et peuvent être source de création d'emplois pour le territoire. Il y a plus de 400 métiers différents dans l'armée de terre, il y a des choses à faire, il y a peut-être une occasion à saisir, il y a d'autres Villes qui le font. Et puis enfin je rappelle également, comme j'avais dit une fois au Conseil municipal, le contexte international change, l'occident au niveau économique ça se dégrade et puis à côté de cela on a monté les BRICS avec le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, etc. Je pense qu'il serait bien d'anticiper là aussi pour aider notamment nos jeunes à apprendre les langues de ces pays-là, j'ai rencontré récemment un Français qui est dans l'import-export, qui travaille beaucoup avec la Chine et la Russie et il me dit qu'il y a des emplois à pourvoir en la matière mais encore faut-il que les jeunes parlent le brésilien, le russe, l'hindi, le mandarin par exemple, il n'y a pas que l'anglais. Ce sont des postes qui recherchent des gens qui parlent toutes ces langues-là, c'est très recherché donc je pense que c'est aussi une piste à explorer pour la Communauté de communes même si vous n'êtes pas directement compétent en matière de formation, vous avez des liens avec la Région, vous avez des liens avec des instituts de formation, je pense qu'il faudrait que la Communauté de communes explore ces deux pistes-là. Bien sûr je vous dis tout de suite, je voterai contre ce budget puisque je suis dans l'opposition et que vous nous présentez une capacité de désendettement dégradée.

M. le Président souligne d'abord vous n'avez pas toujours dit cela, c'est un bon budget puisque les taux n'augmentent pas et on n'emprunte pas, donc il ne faut pas nous raconter de carabistouille. On a investi, eh bien oui, on paye nos investissements c'est normal, mais on n'est pas du tout dans une logique de surendettement, on a porté la ZAE de Loisy, je l'ai toujours dit, je n'y ai aucune responsabilité, sauf que quand on prend une charge, que les

affaires sont en cours, il y a ce que l'on appelle la continuité de la personne publique, les affaires étant engagées, on l'a assumée, on l'a portée. Ça a été difficile au début mais c'est ce que l'on appelle un coup parti et donc on ne pouvait pas l'arrêter et puis maintenant que c'est porté, il faut se dire que peut-être on n'aurait pas vendu ailleurs des terrains pour Barjane ; les équipements se font. Et puis il y a de l'activité quand même qui se fait, bon c'est vrai que par rapport au plan initial, on a vendu du rêve, et nous on a géré la réalité. Mais le bien existe, et le bien va être totalement vendu, moins cher que l'on ne l'aurait pensé mais bon il ne faut pas non plus le critiquer plus qu'il ne le faut. C'est notre bien à nous, c'est le bien collectif. Quand j'ai fait la comparaison sur les taux c'est parce qu'effectivement on a entendu des choses terribles sur le centre aquatique, on nous promettait tout et finalement on voit bien que c'est porté, on n'augmente pas les impôts etc, on n'emprunte pas et je n'ai pas résisté à l'envie de regarder combien cela coûtait en emprunt. Donc j'ai simplement donné les chiffres pour comparer par rapport au coût de l'emprunt, au coût de ce qu'il faut porter, les 150.000 € pour la ZAC et donc ça relativise quand même beaucoup les choses et ça montre que la trajectoire qui avait été vue avec le plan pluriannuel d'investissement était crédible. C'est la confirmation que ce qui a été fait collectivement ce n'était pas une hallucination, on a agi en pleine conscience, on a voté. Maintenant c'est un équipement public, il faut en être fier, et ça ne nous empêche pas d'avoir mis en place le pacte financier et fiscal à hauteur de 300.000,00 € donc il doit y avoir une solidarité par rapport aux communes et cela ne nous empêche pas d'avoir une politique forte en matière d'eau, d'assainissement, pour mettre à niveau les réseaux. L'eau potable c'est un besoin vital pour tous. Si vous avez eu l'occasion d'écouter France Info dernièrement, il y a quelque part en France de l'eau qui était pourrie et cela dure depuis plusieurs années, elle devient verte, il y a des maladies. Il y a un véritable effort à faire, qu'il faut poursuivre. Quant à la végétalisation des cours d'écoles, d'abord il n'y a pas suffisamment de recul pour en faire un bilan, ce que l'on peut dire c'est que ça va dans le sens de l'idée que vous avez avancée. Alors là on a une école qui est exemplaire, Pierre et Marie Curie maternelle, où on fait par moment l'école dehors, à la scandinave ; il y a une grande cour végétalisée et on travaille dehors et ça fonctionne très bien. Ça donne de très bons résultats, j'ai eu l'occasion de voir des émissions où les enfants allaient à l'école dans les bois, ce qui marche en Scandinavie peut marcher ici, alors ça se fait quelque fois quand on fait des classes transplantées, la végétalisation va donc se poursuivre. C'est plutôt quelque chose de positif et ça peut créer un îlot de fraicheur alors que l'on voit bien que les cours sont en goudron bien noir et quand il fait chaud on sent bien la chaleur remonter, il faut quand même conserver une partie imperméabilisée pour que les enfants puissent faire des jeux de ballon, des jeux de vélo, des jeux de glisse, c'est nécessaire.

Quant au campus connecté, il y a un bilan, il vous sera envoyé. L'aire d'accueil, elle est calme, elle fonctionne, il y a une société qui gère en notre nom, elle arrive à se faire payer, on ne fait jamais les malins avec une aire d'accueil, c'est un sujet assez délicat. Je ne suis pas superstitieux mais pour l'instant c'est géré, maintenant imaginer que ça va être rentabilisé, ça n'existe nulle part en France, c'est un coût mais c'est une obligation qui a été fixée par le législateur, d'accueillir des populations qui vivent de manière particulière, c'est-à-dire dans des caravanes et qui voyagent.

Quant à l'idée du réarmement, vous savez les armements efficaces sont certainement des armements où il y a beaucoup d'électronique, qui fonctionnent avec des satellites, qui nécessitent beaucoup d'ingénieurs et il y en a d'autres qui nécessitent de couler de la fonte. Vous avez ici Salzgitter qui est une entreprise qui a été agréée armement, qui est agréée pour faire, par exemple, des tubes de mitrailleuses, qui avait l'agréement pour faire des tubes de canon de 30, maintenant c'est une affaire d'entreprise, est-ce qu'ils vont s'inscrire dans la logique où l'on a besoin de refaire du tube de défense ? Ça c'est l'entreprise qui va le décider mais ce sont des opportunités, pourquoi pas. De toute manière ce qu'il faut bien voir, ce sont essentiellement beaucoup de sous-traitants, beaucoup d'entreprises qui font de la mécanique qui sont sollicitées, par exemple l'entreprise, anciennement entreprise Pêcheur, qui travaillait déjà pour la Défense, qui faisait des pièces qui sont dans les ailes des Rafales, on ne vous le dit pas mais ce sont des pièces qui sont faites dans des entreprises, y compris localement et qui contribuent sur une commande particulière à faire un automate ou un automatisme ou une pièce qui rentre dans un système. Evidemment s'il y a plus de commandes, les commandes

vont forcément être capitalisées en fonction des spécialités des entreprises, sur les entreprises qui feront ces matériaux, ou feront les pièces, elles n'iront pas vous dire dans le journal, on fait telle pièce pour tel obusier. Ça vous ne le saurez jamais. Et puis il vous faut observer que les industries de Défense, hélas depuis la Seconde Guerre Mondiale, la France les a déplacées dans le sud, dans l'ouest en particulier pour des raisons géographiques de proximité avec nos voisins avec lesquels nous sommes maintenant amis.

M. MOUTON souligne que s'agissant de la ZAE de Loisy, on savait tous qu'elle n'allait pas se développer en 5 ans. Dans toutes les zones où l'on développe des zones d'attractivité sur le monde économique, elles mettent 15 à 20 ans à se développer. Aujourd'hui, heureusement que l'on a pris cette décision il y a une bonne dizaine d'années, parce que l'on n'aurait peut-être pas vendu 15 hectares demain, qui permettront peut-être d'implanter des entreprises qui vont nous apporter de l'emploi. Je préfère investir comme ça, ça nous coûte cher oui, mais par contre il y a toujours le retour 15 ou 20 ans après. Je remercierai plutôt le monde agricole qui a pu libérer du terrain pour faciliter l'implantation d'une telle zone parce que demain on va vendre des terrains et ces terrains-là vont apporter de l'emploi sur notre territoire et je crois que pour le développement d'une circonscription comme la nôtre, c'est l'emploi qui compte.

M. FONTAINE souligne que concernant l'emploi, vous savez bien en votre qualité de conseiller régional, que les instances viennent de se mettre en place. En effet en octobre 2024, a été créé le comité régional de l'emploi, en décembre le comité départemental de l'emploi, puis après en janvier le comité local de l'emploi. Aujourd'hui nous sommes appelés par la Région, par le Département et au niveau local pour ce suivi mais il y a quand même France Travail, ils sont là pour cela aussi. Comme vous le savez et vous l'avez d'ailleurs vu dans la presse, depuis nous sommes passés en territoire industrie, il y a des choses qui sont bien suivies. Alors il est vrai qu'au niveau du développement économique il y a une commission, j'ai demandé d'ailleurs à notre directeur de prévoir une commission de rendu de ce qui a été fait, de ce qui est en cours mais sachez que sur le plan économique, quand un développeur vient ou un investisseur, il dit : « bon bien, vous n'en parlez à personne parce que là j'envisage de faire et je ne voudrais pas qu'il y en ait un deuxième qui fasse la même chose que moi », c'est comme ça que ça se passe. Malheureusement ça nous a coûté cher, Monsieur le Président nous a rappelé les chiffres qui étaient avancés là-dessus mais aujourd'hui heureusement que l'on a ces 15 hectares, aujourd'hui on fait partie des territoires qui ont une possibilité d'accueillir, parce que l'investisseur lui il ne veut pas dans 5 ans, le terrain c'est tout de suite. Il faut donc qu'on agisse rapidement.

M. le Président ajoute qu'il y a des ventes, donc il y a de l'activité et s'il y a de l'activité c'est qu'il y a du développement, maintenant les coûts c'est comme ça, mais finalement c'est une opportunité, on peut presque dire merci.

Mme COLSON précise que s'agissant de la végétalisation des cours d'école, en effet le végétal apaise les élèves mais la végétalisation des cours d'école c'est souvent un réaménagement des cours avec des petits coins différents d'avant. La cour d'école, on estime aujourd'hui qu'il ne faut seulement que l'enfant se défoule en courant dans tous les sens mais il faut aussi qu'il y ait des petits coins où les enfants peuvent s'asseoir entre eux, discuter et dans les cours où ça existe déjà, ça apaise vraiment le climat scolaire. Donc c'est les végétaux et aussi une vision différente des cours d'école.

M. DESANLIS souligne qu'on dépeint et on noircit un peu le tableau sur la zone de Loisy que nous gérons depuis 2005. Je voudrais quand même rappeler que de 2010-2011 à 2020 cette zone-là, par manque d'aire de passage sur la communauté de communes, était régulièrement occupée par les gens du voyage qui ont accentué la nécessité d'investissement sur la zone, puisqu'ils ont tout dégradé, ils ont tous saccagé, ils ont volé tous les câbles, et ça c'était quand même de notre responsabilité. Nous ne pouvons pas nous dédouaner de toutes les conséquences budgétaires liées à la zone de Loisy, puisque pendant 10 ans les gens du voyage l'ont occupé et ont contribué à sa détérioration. Et je rejoins l'avis de M. MOUTON sur la

nécessité d'avoir du foncier disponible pour accueillir des entreprises et cette zone a cette vocation-là même si je ne suis pas sûr qu'il aurait fallu l'implanter-là, ce n'était peut-être pas le meilleur endroit mais c'était fait et c'est un atout de la Communauté de communes et il ne faut pas trop la dénigrer et assumer aussi les responsabilités que l'on a vis-à-vis de son histoire.

M. le Président ajoute bien entendu que cette zone est notre bien commun, il faut donc la porter et puis on peut dire que le ZAN nous arrange pas mal aussi puisque l'on a des terrains disponibles ainsi.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il y a eu beaucoup d'interventions sur le sujet économique. Il rappelle à M. le Vice-président, M. FONTAINE, qui a pas mal développé son argumentaire sur la mise en place du réseau pour l'emploi, que c'est une loi du 18 décembre 2023, c'est un package, il y a un comité national, régional, départemental et local. D'ailleurs je vous trouve très élogieux sur territoire d'industrie mais très peu bavard sur l'école de production qui devait s'implanter en Grand-Est sur différents territoires dont Vitry-le-François et dont on ne parle plus depuis quelques années. Vous allez dans les Vosges, ça fonctionne, dans d'autres territoires, la Haute-Marne, ça fonctionne et à Vitry-le-François, territoire d'industrie, l'école de production, plus de son, plus d'image. Par rapport à votre intervention M. le Président et dans votre prise de parole au tout début, je vous ai écouté attentivement et vous avez introduit votre intervention en parlant et en abordant la question des bons chiffres et de la bonne gestion et vous avez évoqué dans vos propos introductifs la chambre régionale des comptes. C'est intéressant parce que le dernier rapport de la chambre régionale des comptes du Grand-Est date du 21 juin 2005 pour la communauté de communes, qui, à l'époque, s'appelait Communauté de communes de Vitry-le-François, il y a 20 ans. En 2016/2017 il y a eu un début d'analyse pour la communauté de communes et en 2019, pour avoir eu des correspondances avec la chambre régionale des comptes, en 2019 plus rien, tout simplement parce que le magistrat qui était en charge de cette publication a été muté, donc depuis 20 ans, malgré un début pour élaborer un nouveau rapport, plus rien du tout.
Pour la Ville le dernier rapport date du 9 février 2012. Alors Monsieur le Président il va falloir peut-être revoir en bureau votre intervention et notamment le coup de théâtre que vous avez voulu jouer ce soir sur la ZAE en annonçant les 11,5 millions de dépenses et en allant chercher l'assemblée sur cette question de la ZAE de Loisy, de son coût. Je souligne les différentes interventions qui ont pu être faites pour dire qu'il y a quand même un héritage et demain mes chers collègues nous laisserons aussi également un héritage. Quand vous avez évoqué la continuité de la personne publique, vous abordez aussi la question de la Salamandre, alors c'est intéressant pour la Salamandre parce que quand on va dans le rapport et que l'on étudie page par page tout ce budget, on arrive, dans la fonction 3, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, colonne 323 « piscine », vous pouvez constater 1.273.390,88 € et une recette de 315.000,00 €, en gros le centre aquatique coûte 1,3 million et il fait rentrer 70.000 entrées à 4,00 € ce qui équivaut à 315.000,00 €.
Alors vous me pouvez dire que la ZAE a mal été gérée, que c'est un héritage qui pèse aujourd'hui. Aujourd'hui mes chers collègues on a aussi la volonté d'avoir une attractivité territoriale, d'aller chercher des équipements, un pôle d'attractivité territoriale mais qui aujourd'hui fait 1,3 million de dépenses pour 300.000,00 € de recettes ? Qui bouche le trou ? Qui comble ces 1 million d'€ de déficit de ce centre aquatique la Salamandre ? On nous dit il y a 11,5 millions de dépenses pour la ZAE, 7 millions de recettes là c'est 1 million de déficit par an depuis un an. On laissera aussi sous couvert d'attractivité territoriale un héritage aux élus qui prendront les responsabilités dans les années qui viennent. Donc je nuancerai vos propos sur la question de l'héritage, vous avez raison, la continuité de la personne publique mais voilà, on ne peut pas mettre en avant la ZAE de Loisy quand ça nous arrange et mettre sous le tapis la Salamandre. En tout cas il y a une divergence entre votre intervention qui était plutôt assez musclée pour dire que c'est une dépense et en même temps deux de vos collègues qui eux disent non finalement on l'assume un peu quand même parce que le volet économique c'est important.

M. le Président : s'agissant de la cour des comptes c'est un fait car nous vivons dans une République qui vit sous le régime d'un État de droit avec une séparation des pouvoirs, ça a d'ailleurs encore été rappelé et donc la cour est souveraine, elle prend ses décisions en toute souveraineté, sans influence de qui que ce soit. Je crois qu'il ne faut pas faire une moue dubitative sur des sujets sérieux, la séparation des pouvoirs est une réalité et ce n'est pas parce qu'elle est menacée dans des grandes démocraties comme les Etats-Unis qu'il faut essayer de tergiverser avec ça, c'est une conquête républicaine qui doit être défendue. Ai-je dit quel est l'indice de la qualité des comptes ? J'ai simplement dit : « L'indice de qualité des comptes pour le budget principal est à 95 % », ça veut dire qu'il est sincère après vous pouvez le critiquer, je n'ai pas critiqué j'ai simplement rappelé ce que ça coûtait et aujourd'hui on a l'opportunité de vendre, mais on fera le bilan des 11,5 millions par rapport au produit et vous verrez que c'est un effort colossal qui a été fait. Vous ne pouvez pas comparer un équipement public qui est un équipement d'attractivité, un centre aquatique qui permet à tous les enfants d'apprendre à nager sur l'arrondissement, qui sert de manière considérable à la population, qui sert également en matière de soin santé, qui est apprécié, qui accueille 70.000 personnes et qui en accueillera encore plus dans l'avenir. Vous ne pouvez pas le comparer à une zone d'activités, et quant à son coût de fonctionnement, il est conforme aux prévisions, on a plus de fréquentations et il est conforme aux prévisions. En revanche ce qui coûte plus cher ce sont les fluides mais cela ça avait été vu avant la crise Covid suivie de la crise énergétique liée à la guerre à l'Est de l'Europe, donc l'explosion des coûts énergétiques, personne ne pouvait la prévoir alors il ne faut pas en tirer un pur argument de circonstances et d'ailleurs nos investissements vont se poursuivre et on va arriver à quasiment décarboner à 90 %, si tout va bien, le chauffage du centre aquatique, que tout le monde fasse la même chose et le bilan énergétique en France sera amélioré. Pour le reste, je ne peux que répéter ce que j'ai indiqué, on continue à investir, on n'est pas inquiété par le désinvestissement en particulier pour les services qui sont apportés à la population. Les efforts sur l'école sont très importants, en plus non seulement ces efforts sont importants mais on fait en filière courte et on va avancer sur une alimentation bio avec une grande association qui s'est implantée sur le territoire. Les taux n'augmentent pas, on emprunte 0 au niveau du budget principal, notre investissement augmente, la masse salariale est contenue, enfin on applique ce que l'on doit appliquer, nos fonctionnements augmentent de 1,81 % alors que le taux d'inflation est à 1,80 %. Dans le contexte où l'on est, on ne peut dire que l'on ne remplit pas le contrat. Quant à l'origine des recettes ? Eh bien elles viennent des recettes dont on dispose et finalement nos recettes ont évolué plus favorablement que le PPI que nous avions préparé, on ne va pas s'en plaindre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 53 avis favorables, 2 avis contraires : MM. EL GHALLOUSSI, ERRE et 1 abstention : M. TRIOLET,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 en l'arrêtant au montant de 28.652.738,73 € en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus et après intégration des restes à réaliser.

Délibération n°5 : Finances – Service de l'eau – Budget primitif 2025 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 du service de l'eau, tel qu'il vient d'être présenté ;
↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de 5.917.957,62 €, tant en recettes qu'en dépenses.

Délibération n°6 : Finances – Service de l'assainissement – Budget primitif 2025 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 du service de l'assainissement, tel qu'il vient d'être présenté ;
↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de 6.259.657,20 €, tant en recettes qu'en dépenses.

Départ de M. DUGOIS à 20h15.

Délibération n°7 : Finances – Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2025 - Vote

M. EL GHALLOUSSI demande une explication sur la question d'un nouveau dispositif de lutte contre les dépôts sauvages, vous voulez installer des caméras, où ?

M. NOBLET répond que ce sont des caméras nomades qui seront installées, les points seront identifiés et elles nous permettront de verbaliser les fraudeurs.

M. EL GHALLOUSSI : c'est donc 150.000,00 € d'investissement pour un dispositif qui sera piloté directement par la direction des déchets ?

M. NOBLET : non c'est la Police municipale qui en aura la charge.

M. EL GHALLOUSSI : un dispositif exclusivement pour la Ville de Vitry ?

M. NOBLET : des conventions acteront ce dispositif avec les communes où il y a des dépôts sauvages et on mettra la caméra à un endroit bien précis et on pourra verbaliser directement. D'ailleurs il doit y avoir une procédure un peu particulière M. le Président.

M. le Président répond qu'effectivement c'est un pouvoir de police spéciale. On a l'inventaire des endroits où il y a des dépôts et ce sont ceux qui seront ciblés. Il y aura toute une campagne d'information pour que l'on ne prenne pas les gens en traitre mais le pouvoir de police spéciale permet d'adresser directement une amende et donc on sera amené à un moment à délibérer sur le montant des amendes sans que ce soit transmis au procureur parce que généralement c'est classé sans suite.

M. NOBLET précise que sur la question de l'évolution du produit de la TEOM de 2017 à 2025, en 2017 on était à 2.373.473,00 € et aujourd'hui on est à 2.812.928,00 € ça fait une évolution de 427.762,00 € donc à peu près 53.470,00 € par an. C'est-à-dire que l'on a économisé pendant 8 ans le prix de la benne que l'on va racheter.

M. EL GHALLOUSSI demande à quoi correspond dans les charges du personnel et autres charges la proposition nouvelle « autres indemnités » qui n'a rien à voir avec des primes, etc, les 150.000,00 € ? De quels types d'indemnités on parle ? Et à qui ?
Je n'attends pas à ce qu'on me réponde ce soir.

M. le Président en prend acte.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables et 1 avis contraire : M. EL GHALLOUSSI,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 du service assujetti à la T.V.A. déchets ménagers et assimilés ;
↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de 5.827.946,43 €, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°8 : Finances – Centre d'affaires – Budget primitif 2025 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 53 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, ERRE,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 du service assujetti à la T.V.A. « centre d'affaires » ;
↳ **ARRETE** ce budget au montant de 160.861,97 €, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°9 : Finances – Z.A.E. de la Haute Voie – Budget primitif 2025 - Vote

M. ERRE demande à quoi correspond exactement l'étalement « pénalité » de 3.966,00 € ?

M. FONTAINE répond que l'an passé on a réaménagé un emprunt donc c'est le coût que l'on a pris en charge et qui est étalé sur la durée de l'emprunt.

M. EL GHALLOUSSI souligne que sur la partie investissement vous avez parlé d'investissement nécessaire en vue de cession par contre vous n'évoquez plus du tous les investissements. Il y a donc une nouvelle entreprise qui va s'installer mais il a été évoqué plusieurs fois en commission économique et notamment en 2024 des aménagements nécessaires pour l'implantation d'une entreprise de transport dans la ZAE, donc là les investissements 2025 ne porteront que pour la voirie et pour le nouveau projet ? Il n'y a pas d'investissement, ou il n'y a plus d'investissement tel que ça a pu être évoqué en fin d'année dernière pour l'entreprise de transport ? Elle ne s'installe plus, on ne fait plus de travaux ?

M. FONTAINE répond qu'il n'y a plus de société de transport qui s'installe. Aujourd'hui nous avons une société d'ambulances qui va s'implanter et donc c'est vrai que l'on prépare cette voirie, la prolongation de la voirie qui avait été faite déjà pour Joris Ide, donc là on est obligé de refaire une partie de voirie pour pouvoir desservir aussi les parcelles existant derrière.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 du service assujetti à la T.V.A. Z.A.E. de la Haute Voie ;
↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de 3.654.500,38 €, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°10 : Finances – Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois-Legras – Budget primitif 2025 - Vote

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il n'y a rien sur la section d'investissement pour la zone du Bois Legras pourtant vous avez évoqué lors de précédentes réunions des projets dans cette zone et autant on voit des investissements sur la zone d'activités Vitry-Marolles autant il n'y a rien sur le Bois Legras. Comment est-ce possible ?

M. FONTAINE répond que cette cession est de l'ordre de 99.189,00 € et aujourd'hui c'est l'ensemble du terrain disponible qui est cédé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2025 des services assujettis à la T.V.A. zone d'activités VITRY-MAROLLES, zone artisanale du BOIS LEGRAS, et ITE ;
↳ **ARRETE** ce budget à 805.016,84 €, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°11 : Finances – Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget Principal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget principal dans les limites suivantes :
7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°12 : Finances – Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget annexe des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables et 1 abstention : M. EL GHALLOUSSI,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe déchets ménagers et assimilés dans les limites suivantes :
7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°13 : Finances – Budget primitif 2025 – Budget annexe Centre d'Affaires – Fongibilité des crédits

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Centre d'Affaires dans les limites suivantes :
7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°14 : Finances – Budget primitif 2025 – Budget annexe ZAE de la Haute Voie – Fongibilité des crédits

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie dans les limites suivantes :
7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°15 : Finances – Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles dans les limites suivantes :
7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°16 : Finances – Actualisation des autorisations de programme : Budget principal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **CONFIRME** le montant des autorisations de programme créées en 2024

Opération	AP	CP 2024	CP 2024 consommés	CP 2025	CP 2026
Rénovation de trois groupes scolaires	1.300.000,00 €	600.000,00 €	33.342,92 €	1.145.000,00 €	121.657,08 €
Extension école Pringy	580.000,00 €	100.000,00 €	18.771,24 €	340.000,00 €	221.228,76 €
Opérations de voirie communautaire	600.000,00 €	200.000,00 €	191.661,47 €	200.000,00 €	208.338,53 €

↳ **APPROUVE** la modification des crédits de paiements pour 2025 et 2026 compte tenu de l'avancée opérationnelle des opérations ;
↳ **DIT** que l'actualisation des montants de chacune des autorisations de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°17 : Finances – Actualisation des montants de crédits de paiement autorisation de programmes : Budget annexe des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **CONFIRME** le montant de l'autorisation de programme :

Opération	AP	CP 2024	CP 2024 réalisé	CP 2025	CP 2026
Acquisition d'une benne à ordures ménagères	496.356,00 €	144.000,00 €	49.402,80 €	0,00 €	446.953,20 €

↳ **VALIDE** le montant des crédits de paiement pour 2025-2026 en fonction du réalisé 2024 ;
↳ **DIT** que toute actualisation des montants de cette autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°18 : Finances – Actualisation des autorisations de programme : Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le montant modifié de l'autorisation de programme pour l'ITE :

Opération	AP	CP 2024	CP 2024 réalisé	CP 2025
Travaux ITE	465.559,07 €	220.000,00 €	205.559,07 €	260.000,00 €

- **VALIDE** les crédits de paiements de paiement actualisés en fonction du réalisé 2024 pour l'année 2025 ;
- **DIT** que l'actualisation des montants de l'autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°19 : Finances – Demande de subvention – Leader 2023-2027 – Salon de l'écotourisme

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** les concours financiers des fonds européens Leader 2023-2027 pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :
  Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 38.081,00 €
  Financeurs :
  Région Grand Est (50,00 %) : 19.040,50 €
  Leader (30,00 %) : 11.424,30 €
  Autofinancement (20,00 %) : 7.616,20 €
- **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération de fonctionnement en collaboration avec le lycée François Premier de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°20 : Finances – Demande de subvention – Etude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** les concours financiers de la Région Grand Est ainsi que des Fonds Européens pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :
  Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 38.081,00 €
  Financeurs :
  Région Grand Est (50,00 %) : 19.040,50 €
  Leader (30,00 %) : 11.424,30 €
  Autofinancement (20,00 %) : 7.616,20 €
- **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°21 : Finances – Demande de subvention au programme ACTEE + Fonds Chêne saison 5

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour la candidature mutualisée entre la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER et la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant pour la partie concernée par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :
  Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 165.648,00 €
  Financeurs :
  ACTEE + Fonds Chêne (41,00 %) : 70.324,00 €
  Autofinancement (59,00 %) : 95.324,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération.

Délibération n°22 : Finances – Convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers politique de la ville 2025/2030

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il ne comprend pas parce que toute l'année 2024, Monsieur le Vice-président on vous a senti assez virulent concernant le bailleur social principal de la ville, c'est-à-dire le Foyer Rémois, à plusieurs reprises vous vous êtes positionné en tant que vice-président en charge du renouvellement urbain et de la politique de la ville comme quoi jamais vous ne signerez et ne présenterez une convention d'abattement TFPB qui représente quand même pour le bailleur principal 200.000,00 € d'abattement et là vous présentez à la communauté de communes cette délibération, qu'est-ce qui s'est passé en quelques mois ? Comment avez-vous réussi à changer d'avis ? Et pourquoi vous présentez ce soir cette délibération ?

M. MOUTON répond que c'est un long épisode parce que l'on doit être la dernière ville en France à signer l'exonération TFPB puisque l'on exonère de 30 % le bâti foncier dans les quartiers prioritaires, en parallèle le bailleur social a l'obligation de faire un plus dans chaque quartier afin d'améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale. Cette convention aurait dû être signée en fin d'année 2024 et elle n'a pas été signée parce que l'on n'était pas d'accord sur une convention cadre qui n'aurait pas donné plus aux habitants des quartiers dits prioritaires. Les tractations qui ont eu lieu n'étaient pas satisfaisantes puisqu'ils ne tenaient pas leurs engagements au titre de 2024, puisqu'ils devaient subventionner à 20.000,00 € une association pour pouvoir faire de la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires. Toujours est-il que l'on n'aurait pas dû signer cette convention puisqu'on ne l'a pas signé en temps et lieu mais avec les services de l'Etat et la Sous-préfecture on a réussi à trouver un accord qui a remis en place les engagements qui ont été pris en 2024 et bien sûr ceux qui seront pris en 2025 et les 5 années suivantes. C'est indiqué dans la convention cadre, on a donc réussi à obtenir 20.000,00 € pour une association qui va faire de la cohésion sociale, 15.000,00 € pour le fonds de participation des habitants, un point d'accueil dans un quartier dit prioritaire financé par le bailleur social et également pour deux fêtes de quartier en tournant sur les trois quartiers prioritaires. C'est la force de la négociation qui a eu raison, donc on a négocié et on arrive ce soir à un accord et on vous propose une exonération de la TFPB. Donc sur une exonération qui équivaut à 235.000,00 € à peu près (source DGFIP), ce n'est encore sûr parce qu'avec les démolitions, ce n'est pas toujours facile de calculer l'incidence. Toujours est-il qu'aujourd'hui on est passé d'une situation ou le bailleur social faisait essentiellement que du sur-entretien et ne valorisait pas le lien social dans les quartiers, à une situation où on a l'assurance d'avoir des interventions du bailleur social dans les quartiers avec un peu plus de lien social.

M. le Président ajoute que ce fut une partie de bras de fer tout simplement pour que l'on aboutisse à des actions concrètes alors qu'il y avait finalement un encaissement de recettes sans contrepartie, alors que c'est fait pour améliorer. Donc oui il y a eu une négociation mais en fait il a fallu quand même passer par une rupture pour avoir une négociation et on va d'ailleurs demander l'adoption de la délibération, envoyer tous les éléments qu'il convient à la préfecture, puisque c'est convenu la deadline c'est vendredi, en accord avec la DGFIP.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'à la lecture du document, je ne sais pas si vous avez la même lecture que moi, quand on lit la partie diagnostic sur les trois quartiers prioritaires la Fauvarge, le Hamois et Rome-Saint-Charles on a des indications sur le patrimoine, le Hamois tout le monde sait que l'on passe de 1.358 logements aujourd'hui à 46 logements sociaux retenus dans le cadre de la TFPB mais quand on lit le diagnostic, il fait beaucoup état de compétences de la communauté de communes : entretien des espaces, encombrants, propreté. Alors quand vous regardez le diagnostic qui est complété certes par une étude sociologique qui a fait l'objet d'articles dans la presse mais quand vous regardez le diagnostic que vous nous présentez, c'est un document que vous avez validé, que vous présentez ce soir, il fait état de beaucoup de sujets liés au cadre de vie et vous, vous nous dites que vous arrivez à un accord avec le bailleur pour qu'il soutienne une association qui va faire du vivre ensemble, des actions de vivre ensemble en proximité. Mais excusez-moi, quand on lit le diagnostic et le déroulé, il n'y a rien dans vos orientations stratégiques pour que le bailleur, dans le cadre des huits axes liés à la convention et notamment l'axe 5 qui concerne quand même la tranquillité résidentielle, qui est une demande forte des habitants dans les quartiers prioritaires, la sécurité même si c'est une compétence régalienne de l'Etat mais en tous cas le bailleur peut être amené dans le cadre de cet axe 5 à mettre des moyens supplémentaires pour assurer la tranquillité résidentielle de ses résidents. Vous, vous allez chercher le bailleur sur la question du vivre ensemble, du lien social, de la proximité et qui soutient dans le cadre du fonds de participation des habitants ou ce sont des crédits directs à des associations, pour ne pas la citer en l'occurrence celle qui fera l'objet d'une délibération aussi à la Ville, une association qui s'appelle Vitry Act, que vous portez depuis sa mise en place et le dépôt de ses statuts au mois de mai 2024, mais voilà il y a un décalage avec le diagnostic. C'est comme quand on lit la partie sur la Fauvarge, vous mettez dans le diagnostic que la population est vieillissante, qu'il faut des équipements pour les personnes âgées, et la Ville va utiliser de la TFPB pour faire un terrain de pumptrack, excusez-moi je ne savais que c'étaient les séniors qui faisaient du pumptrack à Vitry. Donc il y a un vrai décalage entre votre diagnostic que vous présentez dans la convention et les orientations stratégiques que vous avez un moment donné retenues pour le pumptrack et le plan d'action qui est derrière le travail avec le bailleur.

M. MOUTON répond que ce n'est pas de la TFPB c'est de la DPV. Vous confondez les modes de financement. Le pumptrack a été financé dans le cadre de la DPV, donc ça n'a rien à voir. De toute façon, on est sur 3 quartiers, un quartier totalement rénové dans le cadre d'un ANRU1, un quartier en cours de rénovation pour lequel on abat 96 % du bâti et un autre quartier pour lequel on arrive dans un nouveau quartier prioritaire, donc les trois quartiers sont complétement différents. Aujourd'hui on a fait le constat qu'il y avait un manque de cohésion sociale dans les quartiers, par exemple on ne peut pas comparer les trois quartiers. Concernant le quartier de la Fauvarge il n'y avait pas de lieu de réunion, donc là on va avoir un point d'accueil administratif, qui va aboutir ensuite dans quelques mois à une maison de quartier, donc les demandes sont complètement différentes. Après, dans le quartier de Rome-Saint-Charles il y a des clôtures autour des bâtiments, lorsqu'il y a du nettoyage c'est chez eux, nous on fait le nettoyage sur les parties qui appartiennent à la Ville, donc vous voyez il y a tout cela, mais aujourd'hui on a essayé d'obtenir le plus possible parce qu'avant il y avait sur entretien qui était impalpable. Et aujourd'hui il y a quand même 235.000,00 € exonérés et normalement le bailleur se doit de rééquilibrer la manière de rendre le service à la population et les 235.000,00 € ne sont pas là pour faire un complément d'activités ou arriver à un fonctionnement de droit commun. Donc c'est pour cela que l'on s'est battu parce que l'on ne trouvait pas notre compte pour la population, on s'est battu pour la population. Vous savez j'ai perdu des soirées entières pour aller à des réunions, on a eu des rapports extrêmement

tendus, on ne voulait même plus se parler par un moment mais parce qu'on s'est battu pour la population. Aujourd'hui ce que l'on veut, c'est que l'on améliore la vie dans les quartiers, donc il ne suffit pas de faire de nouveaux immeubles, il ne suffit pas de faire de la résidentialisation, il faut qu'il y ait du mieux vivre ensemble, et pour cela on a essayé de mettre les moyens en place, c'est tout. Après je ne sais pas si on y arrivera, en tous cas on a été au bout du bout de ce que l'on pouvait faire.

M. EL GHALLOUSSI demande juste l'évaluation 2024 de la convention TFPB avant l'arrivée du nouveau contrat de ville.

M. MOUTON répond qu'il pourra la communiquer dès réception du document. Tous les ans, le bailleur envoie l'année N-1 sauf que l'évaluation se fait au mois de mars et on ne l'a pas encore eue. On aurait dû signer l'exonération de TFPB en décembre, ça veut dire que ce n'est jamais sur N-1, c'est toujours N-2.

M. ERRE souligne que cette convention qui lui semble assez intéressante, est aussi incomplète parce que l'article 9 prévoit des indicateurs et même un tableau comparatif des indicateurs pour voir un peu ce qu'il en est réellement du bilan qualitatif et quantitatif, or on ne les a pas. Par ailleurs, page 2, on nous dit que l'on nous donne la liste des actions pouvant être financées par l'exonération de la taxe en question, pouvant c'est-à-dire que ce n'est pas une obligation, mais je pense qu'il y a quand même un minimum d'actions qui devraient être financées. Par exemple il y a une action qui me semble très importante pour un locataire, c'est la sensibilisation à la maîtrise des charges, je ne l'ai pas retrouvée sauf erreur de ma part dans le document pour les trois quartiers, là ça devrait être obligatoire.

M. MOUTON répond que la maitrise des charges c'est du droit commun, que ce soit en quartier prioritaire ou en quartier normal, la maîtrise des charges doit exister, donc ce n'est pas dans le cadre de l'exonération de la TFPB que l'on va pouvoir demander des comptes dans les affectations de charges.

M. ERRE : alors pourquoi vous l'indiquez dans la liste ? Il y a aussi un terme, « des nouveaux usages », c'est quoi ?

M. MOUTON répond que dans les quartiers prioritaires le bailleur doit intervenir en surplus de ce qu'il doit être fait dans le droit commun, on est sur un accompagnement supplémentaire, c'est-à-dire que tout le droit commun de base est dedans. Ensuite on part du principe que dans un quartier prioritaire il y a plus de sur-entretien et plus de dégradation et c'est là-dessus que le bailleur doit rendre des comptes dans le cadre de l'exonération de la TFPB.

M. ERRE demande que signifie les nouveaux usages ? Usage de quoi ? Pour la concertation, sensibilisation des locataires ?

M. MOUTON répond que le bailleur social doit se concerter avec les associations de locataires. La difficulté que l'on a eue à Vitry c'est que l'on avait très peu d'associations de locataires puisque les gens ne se représentaient pas, la difficulté est là. Maintenant ils vont devoir faire un peu plus de démocratie participative auprès de leurs locataires et essayer d'avoir un peu plus de réunions. Il peut aussi également avoir des réunions d'attribution mais dans le cadre de la TFPB, je vous dis ce sont des choses que l'on fait en plus qui doivent être faites normalement.

M. EL GHALLOUSSI : la maison du projet ?

M. MOUTON : la maison du projet était attenante à la maison des oiseaux, et elle doit accompagner pour le déménagement des personnes dans le cadre du Hamois. Au Hamois maintenant il ne reste pratiquement plus d'habitants dans les logements qui vont être déconstruits, donc la maison du projet maintenant n'a plus lieu d'être.

M. le Président souligne qu'on a fait le tour du sujet, c'est un sujet complexe mais finalement le bailleur été amené à prendre en compte cette proposition. Aussi l'Etat participe à 40 % de l'exonération et les 60 % c'est la collectivité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 53 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI,

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers politique de la ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ses annexes, tous actes subséquents et plus largement tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°23 : Education – Jeunesse : Restauration scolaire – Garderie – Tarifs 2025/2026

M. ERRE dit qu'il s'abstiendra parce qu'il y a quand même des augmentations qui sont prévues page 2 dans le 1er paragraphe pour les repas et les goûters, et il est contre ce type d'augmentation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 53 avis favorables et 2 abstentions : MM. EL GHALLOUSSI, ERRE,

- **FIXE** les tarifs de la restauration et de la garderie à partir de la rentrée scolaire 2025 ;
- **FIXE** comme suit les prix de vente des repas aux associations et communes à partir de la rentrée scolaire 2025 :

PRIX DE VENTE	C.C.V.C.D.	HORS C.C.V.C.D.
AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS	4,82 €	8,14 €
GOUTERS	0,54 €	1,08 €

Délibération n°24 : Education – Jeunesse : Tarifs séjour vacances été 2025

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables et 1 abstention : M. EL GHALLOUSSI,

- **FIXE**, pour les familles, les tarifs journaliers des séjours de vacances comme suit :

A/ Pour les familles domiciliées dans la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Les participations journalières (C.A.F., M.S.A.) et aides diverses pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans sont à déduire des montants ci-après pour obtenir le reste à charge des familles.

Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	23,61 €	29,94 €
QF de 448,00 € à 610,00	22,80 €	28,76 €

QF de 611,00 € à 855,00	23,12 €	28,99 €
Familles 5 enfants et us	23,61 €	29,94 €

Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 856,00 € à 1050,00	17,08 €	20,87 €
QF > à 1050, 00 €	27,43 €	33,53 €

B/ Pour les familles non domiciliées dans la C.C.V.C.D.

Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	31,97 €	40,16 €
QF de 448,00 € à 610,00	33,15 €	41,40 €
QF de 611,00 € à 855,00	38,62 €	47,94 €
Familles 5 enfants et plus	31,97 €	40,16 €

Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF > à 855,00 €	41,01 €	50,12 €

↳ **MAINTIENT** à 20,00 € par enfant l'acompte versé au moment de l'inscription à un séjour de vacances, non remboursable en cas de désistement sauf production d'un certificat médical ;
↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Délibération n°25 : Education – Jeunesse : Convention avec le Lions Club de VITRY-LE-FRANÇOIS – Renouvellement annuel

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le Lions Club de Vitry-le-François, la convention de partenariat « colonies de vacances et camps d'adolescents », ainsi que ses éventuels avenants et plus généralement tous courriers et documents se rapportant à ce dispositif.

Délibération n°26 : Marchés Publics – Lancement d'une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Autorisation donnée au Président de signer le contrat

M. EL GHALLOUSSI demande des éléments d'évaluation de la dernière période du gestionnaire. En fait on a payé ces dernières années plus de 100.000,00 € par an pour la gestion de l'aire d'accueil mais ça serait bien que l'on ait un peu d'éléments et notamment sur le nombre de familles de passage chaque année sur le territoire, et puis ce qu'a fait concrètement le délégataire sur la dernière période et chaque année pour 100.000,00 €. Il y a des compétences

et des décisions qui s'imposent sur les territoires et notamment sur la question des populations itinérantes, ils doivent être accueillis dans de bonnes conditions, il n'y a pas de sujet là-dessus mais ça serait bien que l'on ait des éléments concrets sur ce qu'il s'est passé lors de la dernière délégation pour la gestion de l'aire d'accueil.

Mme FELICETTI répond que les seules informations qu'elle peut donner c'est que l'aire d'accueil fait environ 5.000 m², qu'il y a 15 emplacements doubles de 200 m² soit 30 caravanes peuvent être accueillies et actuellement sur cette aire d'accueil il y a quasiment en permanence 7 caravanes, mais je n'ai pas d'informations financières à donner.

M. EL GHALLOUSSI : quelles aides bénéficie la Communauté de communes pour la gestion de cette aire ?

M. le Président répond que la Caisse d'Allocations Familiales verse une aide de l'ordre de 30.000,00 € par an. Quant à ce qui est fait, d'abord il y a une maintenance, pour avoir un agent en permanence il en faut deux. Vous avez tout de suite le coût d'un salaire, puis vous avez les consommables. On pourra vous donner le nombre de passages puisqu'on l'a. Là il s'agit de lancer une consultation, là vous étendez le champ de la délibération. Il s'agit de lancer une procédure, on n'est pas en train d'examiner le bilan du délégataire, on est sur une procédure.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 54 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

- **APPROUVE** le projet de passation d'un accord-cadre portant sur la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de procéder à la préparation, la passation et l'exécution de l'accord-cadre considéré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant avec la société retenue à l'issue de la procédure de passation ainsi que toute pièce liée à l'exécution administrative et financière du contrat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026 et les suivants.

Délibération n°27 : Eau – Assainissement - Convention d'assistance à maîtrise foncière - SAFER

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la « convention cadre de prestations de service et de mise en réserves foncières compensatoires » ainsi que tout document lié à cette affaire ;
- **SOLLICITE** l'octroi des subventions auprès des organismes financeurs, tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de la Marne, aux taux les plus élevés possibles ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions foncières seront inscrits au budget annexe de l'Eau.

Délibération n°28 : Habitat – Logement – OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :
1 236,04 € à FEBVRE Patrick
1 406,13 € à JACQUOT Sébastien
2 735,01 € à MATHIS Laurie
10 500,00 € à PEMBA NZITA Paul
9 811,80 € à GERARDOT Céline

Soit un montant d'aide de : 25 688,98 €

↳ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H.-R.U. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

451,50 € à POTTIER Lou
10 500,00 € à POTTIER Stéphanie

Soit un montant d'aides de : 10 951,50 €

↳ **PRECISE** que, lors de ce comité technique, le montant des subventions allouées par nos partenaires dans le cadre de l'OPAH se répartit comme suit :

	ANAH	**Région**	**CCVCD**
Total OPAH	**144 565,00 €**	**13 235,01 €**	**25 688,98 €**
Total OPAH RU	**50 505,00 €**	**10 500,00 €**	**10 951,50 €**
Total Général	**195 070,00 €** Soit **76,36 %** des aides versées.	**23 735,01 €** Soit **9,27 %** des aides versées.	**36 640,48 €** Soit **14,34 %** des aides versées.

↳ **DIT** que les subventions seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures ;
↳ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER sollicitera la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS dans le cadre de la convention de financement et selon les modalités qui y sont énoncées.

Délibération n°29 : Habitat – Logement – Convention pacte territorial France Renov' (PIG)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **VALIDE** la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov porté par GAIAH (Guichet d'Accompagnement Individualisé pour l'Amélioration de l'Habitat) ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention Pacte territorial France Rénov avec l'Anah ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre ;
↳ **IMPUTE** les dépenses et les recettes sur les lignes correspondantes du budget.

Délibération n°30 : Développement Economique – Avis sur le projet parc agrivoltaïque au sol de La CHAUSSEE-SUR-MARNE

M. EL GHALLOUSSI demande une explication par rapport à la première version de délibération et la deuxième notamment qui précise que le projet de valorisation de la production s'effectuera à Laon à une distance de 130 km du site, la société justifie ce choix par le développement de la filière framboise ainsi que l'évaluation positive du bilan environnemental global du projet.

M. PASSINHAS répond que l'entreprise est déjà existante, elle est basée sur Laon tout simplement, c'est pour ça. Et c'est elle qui va traiter la production de ce parc.

M. EL GHALLOUSSI : donc l'entreprise qui est à Laon se développe à la Chaussée ?

M. PASSINHAS : non, c'est elle qui va transformer le produit et elle est basée à Laon et logiquement ça va générer des emplois supplémentaires. Il y aura la cueillette sur la Chaussée et il y aura également la transformation sur Laon.

M. ERRE souligne, avec regret, que STATKRAFT est une entreprise publique Norvégienne possédée à 100 % par l'Etat Norvégien, donc on peut supposer que les employés qui viendront installer le matériel seront norvégiens ?

M. PASSINHAS : ce n'est pas sûr.

M. DESANLIS souligne qu'en tant qu'agriculteur, ce projet questionne même s'il le trouve globalement assez sain parce qu'il y a quand même une production agricole qui reste sur la parcelle, les framboises il n'y en a que 14 % seulement produits en France par rapport à ce qui est consommé, donc c'est intéressant de développer cette filière-là. Est-ce qu'il y a nécessité de développer des panneaux solaires sur des terres agricoles ? Je n'en suis pas certain. Est-ce que demain on imaginerait défricher une forêt pour y mettre des panneaux solaires ? Je considère que la terre agricole c'est au moins aussi précieux qu'une forêt et sur ce projet-là en particulier je m'abstiendrai pour le vote, je ne suis pas contre parce qu'il y a quand même une production agricole mais je me questionne quand même pour l'avenir parce que comme le développement a pu se faire au niveau de l'éolien, développement pour moi peu maîtrisé tellement il y en a partout dans nos paysages maintenant entre Châlons, Fère-Champenoise, enfin dans toute la Marne, je me dis que demain je n'ai pas envie de voir ma plaine remplie de panneaux solaires, c'est aussi simple que cela. Donc je m'abstiendrai par rapport à cet avis.

M. FORMET ajoute qu'il note surtout que dans ce projet c'est plus de 2/3 de perte de surface agricole utile. On est dans un processus où l'on impose aux collectivités le zéro artificialisation nette, et là on va nous coller des panneaux photovoltaïques sur les 2/3 d'une superficie, ça c'est le 1er point. Le deuxième point, je trouve que c'est un non-sens d'installer ce type de projet sur de la terre agricole à forte valeur ajoutée. Réfléchissons par exemple plutôt mettre cela sur un périmètre de protection rapprochée, une aire d'alimentation de captage d'eau potable, cela aurait du sens parce que là on réduirait, parce que quand on lit la délibération il n'y a que des avantages environnementaux, c'est regrettable mais la confédération paysanne est contre ce genre de truc-là. On en voit partout et je ne veux pas, comme mon collègue M. DESANLIS, avoir encore en plus des éoliennes, dont acte, y a-t-il besoin de faire de l'énergie renouvelable, en plus de ça des panneaux photovoltaïques alors que la France est un pays qui est excédentaire, en production d'électricité ? Je voterai contre M. le Président.

M. EL GHALLOUSSI constate qu'on a déjà évoqué beaucoup de projets, de fermes solaires sur des communes. Vous nous avez déjà répondu que les dossiers étaient en cours. Je ne reviens pas sur le sujet de l'éolien par rapport aux précédentes interventions mais on voit bien que la Communauté de communes TEPCV, vous êtes éco-maire, vous portez la question de la

transition énergétique depuis plusieurs années mais on voit quand même qu'en cette fin de mandature, cette question de l'énergie verte vient un peu bouleverser l'équilibre de cette cohésion territoriale au sein de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der. Et le sujet revient quand même assez souvent à chaque délibération, quand ce ne sont pas des éoliennes ce sont des projets de parcs sur le territoire, et je vais redire ce que j'ai déjà dit, on a fait notre part en Grand-Est et dans le département. C'est important l'énergie verte, c'est soutenu, c'est porté au niveau européen, au niveau national mais vraiment notre territoire a fait sa part. Je pense que ce n'est qu'un avis sur un projet mais à chaque fois on revient sur les mêmes discussions, qu'on en laisse aussi à peu à d'autres.

M. le Président souligne que ce sont des projets privés, chacun se positionne par rapport à des projets qui sont portés par des personnes privés, la liberté d'entreprendre existe encore dans ce pays dans le cadre d'une légalité, après on est d'accord ou pas, c'est un autre sujet, mais c'est une activité qui est portée par des gens qui sont issus du milieu, milieu agricole en particulier.

M. ERRE ajout qu'on nous dit que ça va accroître l'autosuffisance de la France pour les framboises, on ne nous dit pas dans quelle proportion. Je trouve cela un peu dommage parce c'est très minime.

M. PASSINHAS précise qu'il faut savoir que la France en ce moment importe 45.000 tonnes de fruits rouges qui viennent principalement du Chili, du Maroc et de la Serbie, donc je pense que là au niveau empreinte carbone ce n'est pas très bon non plus, voilà une des explications possibles.

M. ERRE : combien de tonnes avec ce projet ?

M. PASSINHAS répond que nous n'avons pas encore le chiffre et il pourra être communiqué ultérieurement, en sachant que ça sera du prévisionnel.

M. le Président :
M. EL GHALLOUSSI retiendra que le porteur du projet est un agriculteur, que ce n'est pas la collectivité qui porte le projet. Ce sont des personnes privées qui portent, qui sont dans la profession. Alors c'est vrai qu'il y a une forme d'artificialisation mais en réalité les parcs de ce type solaire sont pour une durée d'exploitation et si la terre n'est plus mise vraiment en production pendant la période mais elle n'est pas non plus stérilisée puisqu'elle n'est pas artificialisée, elle supporte des panneaux et pendant cette période elle produit de l'énergie, après les panneaux seront certainement démantelés, recyclés et les terres peuvent retrouver leur vocation initiale. C'est vrai également que si on les mettait dans des endroits beaucoup plus arides ça ne serait pas plus mal mais voilà.

M. FORMET souligne que ce projet tel qu'il est présenté là n'est pas cohérent avec des politiques de zéro artificialisation nette. Alors demain si la culture de framboise ne s'avère pas aussi rentable que ça, on aura donc une perte de rentabilité de la terre agricole, et que va-t-on faire ? On démonte les panneaux photovoltaïques ? Puisque normalement on ne peut pas affecter les rendements de terres agricoles, c'est la loi. Demain on ne sait pas. Est-ce que ça va marcher les framboises ? Si ça ne marche pas, on démonte les panneaux photovoltaïques ?

M. le Président
Oui mais tout cela, c'est lié au marché.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 31 avis favorables, 14 avis contraires : MM. LONCLAS (pouvoir), FORMET, FORTIN, Mmes GUERY, CAPRA, MM. GERARD, DANCOT, COQUIN, ROYER, CHAVEROU (pouvoir), LOISELET, TRIOLET, EL GHALLOUSSI, ERRE et

10 abstentions : MM. VEBER, DHYEVRE, DESCHAMPS, Mmes KARCENTY (pouvoir), GEOFFROY, M. GAUMONT, Mmes SIMONNET, COLSON, BERTIN (pouvoir),

↳ **EMET** un avis favorable sur la potentielle implantation d'un parc agrivoltaïque au sol sur la commune de LA CHAUSSÉE SUR MARNE en ce qu'il contribue à accroître la production d'énergie renouvelable sous réserve du respect des recommandations émises par la MRAe.

Délibération n°31 : Développement Economique – Zone d'Activités Vitry-Marolles Cession de la parcelles AC 145 à la Société Somelec

M. EL GHALLOUSSI souligne que c'est plutôt une bonne nouvelle que cette entreprise décide de se développer. En 2019/2020 cette entreprise qui est à Saint Rémy en Bouzemont a décidé de se rapprocher et venir à Vitry-le-François, à l'époque il y avait eu différents articles dans la presse et des projets de développement et de recrutement de 10 à 20 personnes, là aujourd'hui on est en 2025, cette entreprise continue de croître et d'avoir une emprise foncière plus importante en vue de son développement. Combien d'emplois ont été créés depuis l'arrivée de SOMELEC à Vitry dans les 20 emplois qui étaient prévus initialement quand elle a quitté Saint Rémy pour venir à Vitry ? Et quels sont ses projets par le biais de ce développement via cette emprise foncière ?

M. PASSINHAS répond qu'il y en a une vingtaine et ces emplois ont été créés en 2019, par rapport au projet initial.

M. le Président ajoute que c'est une entreprise qui travaille dans l'enfouissement des réseaux en particulier l'amélioration de nos réseaux électriques. Il faut que les collectivités aient des budgets d'investissement pour que l'entreprise se développe, c'est ce que nous faisons ici avec 15,8 millions d'investissement. On soutient l'investissement et donc le développement des entreprises.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **EMET** un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée section AC n°145 sise rue de la Violette à MAROLLES à la société SOMELEC, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 84.635,00 € justifié par la prise en charge par l'acquéreur des fouilles archéologiques prescrites par la DRAC.

Délibération n°32 : Urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER en 2024, récapitulé dans les tableaux ci-après.

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES
REALISEES EN 2024
A - ACQUISITIONS

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

NOM DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.C.
AUCUNE OPERATION					

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES
REALISEES EN 2024
B - CESSIONS

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.C.
AUCUNE OPERATION					

Avant de lever la séance, Monsieur le Président remercie les services administratifs, financiers, et techniques pour le travail qui a été fait pour préparer ce budget. Il remercie également les vice-présidents et les collègues qui ont siégé en commission, les arbitrages que nous avons faits avec l'équipe de direction, on pourra vous présenter les comptes qui se tiennent, des projets qui se tiennent et une collectivité qui avance raisonnablement, et puis remerciements aussi pour vos votes sur les budgets sans lesquels il n'y aurait pas d'avancée pour notre communauté de communes.
Et enfin, vous savez, j'aurais pu commencer par cela tout à l'heure, il y a un grave souci en ce qui concerne la pérennité de l'hôpital et la pérennité des soins. Quand on est ici à Somsois en particulier, ou à Chapelaine, ou à Lignon, ou à Margerie ou à Saint-Utin, si on a une maladie grave, si on a un accident cardio vasculaire, un risque d'AVC, eh bien toutes les minutes comptent et pour être soigné il faut pouvoir être accueilli et pour être accueilli il faut que le service des urgences fonctionne H24. Donc il ne faut pas qu'il y ait de fermeture à l'horaire de 20H00 avec toutes les conséquences que ça pourrait entraîner sur la prise en compte des maladies, et ceux qui peuvent faire un AVC ou qui font un AVC, perdent 2 millions de neurones par minutes et chaque minute perdue c'est 2 millions de neurones qui disparaissent et nous avons entre 90 et 100 millions de neurones et un véhicule pompier il avance à hauteur d'environ 1 km à la minute. Eh bien si vous étendez les zones de soins, si vous n'avez plus le passage par le télé AVC à Vitry avec l'IRM, si vous fermez à 20H00, vous fermez l'IRM, vous ne faites plus le télé AVC donc vous ne faites plus les thrombolyses qui permettent déjà de réduire les caillots, eh bien si vous ne faites plus ce travail-là, il faut vous transférer directement à Bar-le-Duc c'est-à-dire quasiment à 1 heure de plus et vous faites les multiplications comme moi, 2 millions de neurones par minute, eh bien vous voyez ce qu'il reste à la fin et si c'est une hémiplégie côté gauche ou côté droit, eh bien les chances de survie, les chances de rétablissement sont réduites. Ça c'est une cause qui doit rassembler tout le monde et qui doit rassembler sans aucune distinction et donc on a engagé tout un travail pour faire plier l'ARS. Je me suis exprimé publiquement lors du conseil d'administration de l'ARS à Nancy, il y a une pétition qui a été lancée, j'ai fait un live qui a réuni plus de 12.000 personnes sur un site et 5.000 sur l'autre. Le député, je l'avais informé, a fait une intervention lors des questions d'actualité au gouvernement, il lui a été répondu par un ministre, une réponse qui n'a ni queue ni tête, qui est de l'enfumage et d'ailleurs il a bien fait de reprendre la parole pour dire que ce n'était pas la réponse à la question qu'il avait posée. Donc il faut sur cette question-là mobiliser tout autour de vous, les professions, les infirmiers, les infirmières. Chacun des maires a dû recevoir un courrier, on a ici des textes de pétition, on a des plaquettes d'information, des affiches. C'est une question qui concerne tout le monde, on ne peut pas laisser faire un tel abandon de la population, je dis bien un abandon de la population, c'est totalement indigne et je dirais même que c'est scandaleux. Merci pour votre mobilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance,

Didier NOBLET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Le Président,

Jean-Pierre BOUQUET